



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
7 avril 2023

**Délibération n° DCM23-04-13P6
Finances - Budget principal – Affectation du résultat
de fonctionnement cumulé de l'exercice 2022**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Michelle Guibal

Concernant le budget principal de la Commune, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 présente un excédent de 1 266 832,73 €, soit la différence entre les recettes de fonctionnement de 11 360 934,48 € et les dépenses de fonctionnement de 10 094 101,75 €.

Par ajout de l'excédent reporté de 2021 (1 755 735,36 €), le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 3 022 568,09 €.

En section d'investissement, les recettes sont de 7 354 101,48 € et les dépenses de 7 310 060,09 €. Le résultat de l'exercice 2022 est donc un excédent de 44 041,39 €.

Par ajout de l'excédent reporté de 2021 (46 274,79 €), le résultat de clôture de la section d'investissement présente un excédent cumulé de 90 316,18 € à la fin de l'exercice 2022.

Les restes à réaliser (RAR) de 2022 entrent en jeu pour déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde des RAR engendre un déficit de 1 331 265 € (1 402 190 € en dépenses pour 70 925 € en recettes).

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 1 240 948,82 €.

En application des articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Recettes d'investissement, compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :
1 240 949 €,
- Recettes de fonctionnement, compte OO2 « Excédent de fonctionnement reporté » :
1 781 619,09 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 5 avril 2023.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Recettes d'investissement, compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :
1 240 949 €,
- Recettes de fonctionnement, compte OO2 « Excédent de fonctionnement reporté » :
1 781 619,09 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE